

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. JDD/ADe
Affaire suivie par Aline DEVÈMY
Chargée du Développement Culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231211-DEC430-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Décision : 2023- 430

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'autoriser la signature du contrat relatif à la création et l'animation d'un espace de jeux vidéo dans le cadre de la programmation culturelle de la 26^{ème} édition de Polarlens, comprenant ; la création et l'animation d'un espace jeux contemporains consacrés à l'univers du Polar et de Paris. La création et animation d'un espace de rétro gaming et d'un circuit "Mario Kart" en format miniature réel et adapté à la thématique de Paris avec l'Association HOLIDAY GEEK CUP en résidence au 84 rue Paul Bert 62300 LENS

ARTICLE 2 – Le contrat est passé pour un montant global forfaitaire de 3 000€ (non assujetti à la TVA)

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU
CONTRAT PORTANT SUR L'ANIMATION
CULTURELLE EN MATIERE DE CRÉATION ET
ANIMATION DE JEUX VIDEO ET RÉTRO GAMING
PAR L'ASSOCIATION HOLIDAY GEEK CUP DANS
LE CADRE DE POLARLENS 2024**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022
portant délégation à des Adjoints au Maire,

Considérant que la Ville de Lens organise les 16 et 17
mars 2024 la 26^{ème} édition du Salon du Livre Policier
de Lens « PolarLENS », que la thématique choisie par
la Ville de Lens est « PARIS » ;

Considérant que l'association Holiday Geek Cup est
en capacité d'accompagner sur le plan de l'animation
culturelle la ville de LENS dans l'organisation de
PolarLENS en s'appuyant sur son expertise en
matière de création et animation d'un espace de
jeux vidéo contemporains et sa connaissance du
territoire et de sa population et de sa capacité à
s'adapter au thème du genre policier et de Paris.

ARTICLE 3 – Le contrat est passé pour la période comprise entre la date de notification et le 20 mars 2024.

ARTICLE 4 – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et seront prévus au budget 2024.

ARTICLE 5 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie en charge du Pôle de la vie locale, de la Réussite et Solidarité et du Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 11 DEC. 2023



**Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire**

Pierre MAZURE

